

# La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – Octobre 2011 - N° 58

## L'AQDR à la commission parlementaire sur le projet de loi 16

Par Claire Duguay  
AQDR Rosemont  
Déléguée du comité des Communications

Ce projet de loi du ministère de la Santé et des Services sociaux réitère que la certification est obligatoire pour toutes les résidences privées et resserre les critères pour l'accorder, la maintenir ou l'enlever. À Montréal, selon la députée de Hochelaga Maisonneuve, Carole Poirier, 5 000 résidents vivent encore dans des résidences non certifiées.

Ce projet de loi et ses règlements veulent donc corriger les failles d'un système où la loi du marché privé des résidences pour aînés paraît trop souvent incompatible avec la qualité des soins que méritent toutes les personnes âgées, particulièrement les plus vulnérables.

### Mort évitable

L'AQDR, par son président, Louis Plamondon, a reconnu que ce projet de loi est un pas vers la bonne direction, mais a souligné, avec l'exemple de la mort atroce de Mme Brykowycz, que la certification n'est pas en soi une condition de protection des aînés vulnérables. Cette histoire met en évidence des faits assez troublants : personne ne s'est senti responsable de la détérioration de l'état de santé de Mme Brykowycz. Et cette négligence, à la fois du personnel médical et du personnel de la résidence qui n'avait pas, selon le rapport du coroner, « les compétences nécessaires pour évaluer la gravité de la situation », n'a fait l'objet d'aucune sanction administrative ou pénale. Cette absence de prise en charge a conduit à sa mort et ce décès par négligence n'a fait l'objet d'aucun signalement. C'est l'AQDR qui a demandé une enquête du coroner.



Par conséquent, l'AQDR recommande que toutes les ressources d'hébergement de personnes âgées doivent aviser le coroner du décès des personnes âgées et ce sera la responsabilité du coroner de décider si oui ou non il y a lieu de poursuivre l'investigation. Cette recommandation de l'AQDR a déjà été sanctionnée à la fois par la Commission des

droits de la personne et le regroupement de grandes associations d'aînés, de retraités et de dispensateurs de services aux aînés.

### Services minima requis

Lucien Boivin, de l'AQDR de St-Félicien a présenté notre position concernant les *services minimum requis* dans les centres d'hébergement privés. D'abord, l'AQDR s'étonne de voir que la sécurité y est intégrée alors qu'elle constitue la condition première et indispensable de la certification pour assurer la protection des aînés, particulièrement les plus vulnérables. Il demande donc de l'enlever et que le statut de résidence doive s'acquérir avec l'offre d'au moins 3 de ces services : repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, loisirs. De plus, les résidences accueillant les personnes semi-autonomes devraient en offrir au moins 4. Et on devrait limiter à 25 % le ratio de résidents qui ont besoin de plus de services parce que moins autonomes.

De plus, une nouvelle disposition inquiétante accepte que ces services soient donnés par des sous-contractants. Quels recours auront les résidents ou leurs familles si ces intermédiaires ne répondent pas aux attentes ? La loi devrait affirmer que l'exploitant est responsable des prestations de ses intermédiaires.

Il s'agit de services minima. Mais correspondent-ils aux besoins réels des personnes aînés ? À des ateliers sur les milieux de vie, tenus lors de l'assemblée générale de l'AQDR, de nombreux bénévoles auprès des personnes aînées vivant en résidence ont signalé que les services offerts étaient souvent moins que minimaux. Une médiocre qualité de la nourriture et un bain par semaine, c'est loin de correspondre aux souhaits des personnes âgées !

### Évaluation des clientèles et facturation des services

La loi 16 veut rendre obligatoire avant la conclusion d'un bail l'évaluation des personnes âgées semi-autonomes. Cette évaluation à l'aide d'outils reconnus (Prisma 7 et SMAF) semble relever de l'exploitant d'une résidence. L'AQDR recommande que cette évaluation soit de la responsabilité du secteur public et que ces ressources spécialisées soient sans affiliation avec l'exploitant, étant donné le risque de conflit d'intérêts.

L'AQDR recommande une grille uniforme de toutes les prestations de soins ou services avec leur coût horaire, établie par règlement. Elle recommande que l'offre de services soit reliée directement à l'évaluation du résident.



L'AQDR s'oppose fermement à ce que les litiges concernant les prestations de services inclus en annexe au bail relèvent de la Régie du logement. En effet, l'urgence des soins nécessaires pour une personne en perte d'autonomie est incompatible avec la complexité et la lenteur de ces procédures. L'AQDR recommande donc que les litiges concernant les soins et les services relèvent des commissaires régionaux puisque l'évaluation des soins et services nécessaires est sous la responsabilité des CSSS.

### Évaluer la satisfaction des résidents

Le Conseil québécois d'agrément a témoigné avant nous et a rendu compte de la très grande satisfaction des résidences privées pour le processus d'agrément. Il prévoit, après la première certification, d'évaluer si les soins et services, ainsi que la sécurité des

personnes âgées, correspondent aux ententes. Cette évaluation a des résultats positifs : formation des préposés, sécurité par un système d'appel à l'aide, clarté du bail, etc.

Les résidents sont exclus de ce processus : selon nous, ils devraient être les premiers impliqués dans l'évaluation de la satisfaction puisque ce sont eux et elles qui vivent quotidiennement dans ces résidences dont la fonction première, selon les objectifs de la certification, consiste à répondre à leurs besoins et aspirations.

### Comité Milieu de vie

Le comité Milieu de vie et le comité Habitat de l'AQDR réunissent plusieurs sections (Mauricie, Saguenay-Lac St-Jean, Montérégie et Chaudière-Appalaches) qui ont beaucoup réfléchi et travaillé à la mise sur pied de comités de milieu de vie dans six régions différentes. Leur expertise a teinté les recommandations de l'AQDR sur les enjeux liés à l'implantation de ces comités. Il y a encore une grande réticence des exploitants, car cette instance de représentation des résidents et des familles va exprimer ce qu'ils veulent comme résidence pour qu'elle devienne un milieu de vie. Pour que cette parole soit possible, il faut que le comité ne soit pas sous la juridiction de l'exploitant.



Création d'un comité de milieu de vie par l'AQDR  
Centre du Québec en mars 2011 – Photo : L'Express

L'AQDR recommande donc que la composition et la fonction des comités de milieu de vie soient établies par règlement et qu'on y précise les mandats de base et les règles de désignation quant à la composition, y compris la participation des représentants des familles. Car on sait que c'est souvent la présence des membres de la famille qui est garante de la qualité des soins et services. Le cadre de ce règlement devrait s'inspirer des mandats des comités d'usagers dans les établissements de santé.

La mise sur pied de ces comités de vie nécessite un encadrement et un soutien. L'AQDR

recommande donc que des organismes d'aînés ou les Centres régionaux d'aide et d'accompagnement aux plaintes puissent accompagner les résidents et les familles dans cette démarche. Ce soutien possible devrait être intégré dans le règlement. La mise sur pied de comités milieu de vie et l'apprentissage d'une parole publique ne se fait pas sans difficulté. De nombreux membres des comités milieu de vie de l'AQDR témoignent que cet apprentissage de la parole, en présence de l'exploitant ou de membres du personnel, n'est pas intégré pour tous et toutes. Un grand nombre craignent que leur plainte influence la qualité des services. Certains ont même peur de perdre leur place.

### Les ressources

La FADOQ a indiqué que, si l'intention de ce projet est louable, la condition de sa réussite repose nécessairement sur l'ajout de ressources. L'AQDR insiste aussi sur la nécessité d'ajouter des ressources pour mieux répondre aux besoins des résidents. Un ratio minimum doit être instauré dans les résidences privées : ce ratio devrait être inclus dans la loi et tenir compte de l'état de fragilité et de vulnérabilité des aînés.

La qualité des soins implique aussi l'amélioration significative des salaires des préposées, femmes dont un grand nombre sont immigrantes et qui gagnent beaucoup moins que les préposés dans le secteur public.

Ajout de ressources aussi pour mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle de la qualité des soins, les 23 inspecteurs prévus en sont le premier pas et l'application de sanctions administratives et pénales lorsqu'il y a négligence.

Le mémoire de l'AQDR a été bien reçu. La ministre déléguée aux Services sociaux, Dominique Vien, en a souligné la qualité et le sérieux et plusieurs organismes présents sont venus féliciter l'AQDR et son président pour la pertinence de leurs recommandations.

Le [projet de loi 16](#) est publié sur le site de l'Assemblée nationale qui donne aussi accès aux transcriptions et vidéos des audiences des organismes qui se sont présentés devant la commission parlementaire. On trouve les liens sur le [site de l'AQDR](#).

## Hospitalisation des aînés

Par Marthe Asselin Vaillancourt  
AQDR Jonquière

«*Les hôpitaux sont des milieux hostiles pour les aînés*», déclarait le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, lors du lancement du projet : *Vers un hôpital adapté pour les aînés*.

Le CUSM. de Montréal deviendra un hôpital *Ami des aînés*, grâce à une subvention de la ministre des Aînés, Marguerite Blais, pouvait-on lire dans La Presse du 21 juin.

Adapter un hôpital aux besoins des aînés demandera un engagement de tout le personnel. C'est nécessaire depuis longtemps : les statistiques sont vraiment pertinentes, des aînés entrent à l'hôpital avec certaines maladies et voient leur santé diminuer, faute de soins appropriés.



Globalement, on peut affirmer que, dès l'arrivée à l'hôpital, les soins de santé nous prennent en charge et que nous sommes bien soignés, mais... il y a un mais quand on est une personne âgée, affaiblie, on a toutes sortes de besoins au niveau de l'hygiène, de la nourriture, de l'incontinence, de la perte d'autonomie.

Le médecin soignant peut bien conseiller de manger davantage, de boire plus d'eau, prescrire de s'asseoir dans une chaise, etc. Comment accomplir ces tâches quand on a

de la difficulté à s'asseoir dans son lit, comment toujours demander de l'aide pour les gestes les plus ordinaires. Le pire, à mon avis, c'est l'obligation de réapprendre à marcher. Même si le médecin recommande trois marches par jour, comment mobiliser une infirmière pendant 20 minutes chaque fois, quand on entend les demandes d'appel des autres patients. Parfois, quelqu'un de la famille ou une stagiaire peut aider. Ma préoccupation touche surtout les personnes seules et surtout les femmes aînées qui ne sont pas habituées à demander et qui n'osent pas «déranger».

Pourtant, il faut éviter à tout prix que les aînés deviennent impotents ou en perte d'autonomie. Le ministre rappelle qu'il est important «*d'effectuer une série de gestes simples non spectaculaires qui exigent néanmoins un virage à 180 degrés de notre culture hospitalière, il faut que cette approche soit généralisée à la grandeur de la province*».

À l'hôpital, comme à tout autre moment de leur vie, les aînés ont un vécu différent les uns des autres. Par exemple, une aînée qui ne prend aucun médicament aura une réaction différente de sa voisine dont le corps est habitué à l'absorption de quantités de pilules. Comment personnaliser les soins et les prescriptions, quand il y a tout juste le temps pour les soins réguliers ?

Je ne veux pas me faire critique du système, juste demander qu'on évite de nous expédier trop vite vers les CHLSD parce qu'à un moment ou l'autre, on a manqué d'attention et d'adaptation à nos besoins. Le manque d'information est toujours présent : par exemple certains CLSC ont organisé ce qu'ils appellent des services courants qui pourraient rendre de grands services. Mais qui sait que ces services existent ? Où ils sont situés et comment les rejoindre ? Adaptation, information, personnalisation éviteraient d'alourdir inutilement le réseau public, les deux ministres en sont bien conscients.

Les aînés doivent appuyer ces mesures et les réclamer dans leur milieu hospitalier, même si on est bien conscient que le projet du CUSM devra démontrer la pertinence de ses efforts, avant d'en voir l'expansion dans les autres établissements. Il s'agit de la protection de notre santé et, pour ce faire, aucune action n'est négligeable.

## Nouvelles de l'AQDR

### Louis Plamondon au colloque *Le droit des aînés*

Dans le dernier *Force des sages*, on vous annonçait que, du 29 septembre au 6 octobre 2011, à Ottawa, Montréal et Québec, les Entretiens du Centre Jacques Cartier proposent 29 colloques.

Louis Plamondon, président de l'AQDR, a été invité comme conférencier au Colloque 18 : [Le droit des aînés, une vision à définir](#), qui se tiendra le 3 octobre à Montréal.

### Projet Intergénération de l'AQDR Centre-du-Québec

Par Lucie Rajotte, coordonnatrice du projet  
AQDR Centre-du-Québec

Grâce au financement substantiel du Forum régional jeunesse Centre-du-Québec, le projet *Intergénération* de l'AQDR Centre-du-Québec a pu se mériter une reconnaissance internationale par l'Association de création littéraire chez les jeunes sur le Web qui rejoint tous les pays francophones.

Reconnu à titre de modèle innovateur, l'AQDR est en mesure d'étendre son expertise par un nouveau projet soulignant non seulement la nécessité de transmettre les valeurs patrimoniales, de culture du Québec mais également la possibilité de s'ouvrir aux autres.

Les membres de l'équipe remercient les partenaires s'étant ajoutés au long du parcours : la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, la Commission scolaire Des Chênes, la pharmacie Uniprix Gilbert Gobeil, Martel, le député Yves-Francois Blanchet, la Ville de Drummondville, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation.



Merci à nos membres bénévoles aînés, à l'équipe des *Vieilles plumes* des Terrasses de la Fonderie et les classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du professeure Joanie Charest de l'école Duvernay.

L'équipe de l'AQDR Centre-du-Québec : Louise et Lucie Rajotte, conceptrice du projet et coordonnatrice, Julie Provencher et un membre du CA du Forum régional jeunesse Centre-du-Québec.

## Facebook : les Amis de l'AQDR et la page officielle

En plus du groupe *Amis de l'AQDR*, il existe maintenant une page officielle *AQDR nationale* sur Facebook.

Pour y accéder, vous devez d'abord avoir un compte gratuit sur [Facebook](#). Puis vous tapez, dans le moteur de recherche, soit AQDR nationale (page : j'aime) ou Amis de l'AQDR (devenir membre du groupe). Vous pouvez aussi accéder à la page officielle via l'icône Facebook sur le [site web de l'AQDR](#).

La page officielle vous permet de recevoir toutes les nouvelles du National mais vous pouvez aussi y inscrire des informations et commenter. Le groupe *Amis de l'AQDR* permet un échange convivial, comme dans tous les groupes Facebook.

## Développer notre fierté

**Par Marthe Asselin Vaillancourt**  
AQDR de Jonquière

Lorsqu'à l'Assemblée générale, j'ai remercié de l'honneur qui m'était fait, j'ai appelé tous les membres de l'AQDR à la solidarité et à la fierté d'être membre de notre association.

Voilà que je retrouve quelques mots de Mme Danie Beaulieu P.H., D. qui me permettent de soutenir ce concept de fierté.

Il y a, bien sûr, quelques conditions au développement de notre fierté commune. Il est essentiel, d'abord, de s'investir comme membre de sa section, faire une analyse de la situation, proposer des modifications si nécessaire, je parle alors d'engagement et de participation. Mais développer sa fierté, c'est aussi d'ordre personnel et d'ordre social et cela se réalise dans le respect de ceux qui sont déjà là, c'est travailler ensemble en étant



assuré de sa valeur personnelle et de celle des autres. Je parle de relations harmonieuses et de solidarité.

C'est dans le travail accompli, réalisé, quels que soient les efforts et les heures données, que notre fierté se maintiendra, au plus haut niveau, sans que nous devions négliger notre équilibre affectif, social et familial.

Il m'arrive de rencontrer des personnes pour qui l'appartenance à leurs associations devient une nouvelle religion. La fierté n'est

pas à la recherche de nouveaux ayatollahs, ce qu'elle nous propose c'est qu'elle devienne le leitmotiv de tous les membres AQDR. C'est à ce prix que nous verrons grandir et se développer notre association.

Je quitte le conseil d'administration, mais je reste présente pour vous, pour moi, pour tous ceux à qui je peux être utile.

Comme vous, je veux être une ambassadrice de l'AQDR, avec des membres fiers et convaincus.

Ensemble, il nous faut créer pour les retraités une vie plus sereine, une harmonie sociale, de l'hébergement avec des comités de milieu de vie sans oublier toutes les actions menées par l'AQDR pour le mieux-être des aînés.

## Sur la place publique

### Santé - Québec prédit une forte pénurie de main-d'œuvre

Toutes les manchettes sur le manque d'infirmières dans les hôpitaux québécois ne décrivent que la partie visible de l'iceberg: les pénuries de main-d'œuvre toucheront une multitude de corps d'emploi, parfois gravement, et ce, dans cinq ans seulement.

Selon de nouvelles données du ministère de la Santé obtenues par *La Presse canadienne*, l'ampleur de la pénurie d'infirmières auxiliaires explosera de 900 %. En chiffres absolus, le nombre de postes que les hôpitaux ne réussiront pas à pourvoir sera multiplié par onze pour ce corps d'emploi. Lire la suite de [l'article](#) du *Devoir*.

### Pétition confisquée par la direction d'un CHSLD

La direction du Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD) de Trois-Rivières a confisqué une pétition mise sur pied par des préposés aux bénéficiaires pour que de meilleurs soins soient offerts dans les CHSLD.

La pétition *La dignité humaine en péril dans les CHSLD* a circulé pendant deux semaines et une quarantaine de personnes l'auraient signée, dont des préposés aux bénéficiaires, des infirmières et des proches des résidents du CHSLD de Trois-Rivières.

On peut lire la suite de [l'article de l'Agence QMI](#), ainsi que la suite de la saga avec [l'article du Nouvelliste](#).

## Charlevoix: politique sur la sexualité en milieu d'hébergement ?

Quel espace donner à la sexualité de la clientèle en milieu d'hébergement ? Cette question, les comités des usagers et d'éthique du CSSS de Charlevoix se la posent, eux qui travaillent actuellement à une première Politique sur la vie sexuelle en milieu d'hébergement. La réflexion est amorcée. Lire [l'article du Charlevoisien](#).



## Les sociétés vieillissantes changent la face du monde

Dans le Monde diplomatique, un chercheur québécois, Richard Lefrançois, développe les conséquences sociales du vieillissement accéléré de la population des pays industrialisés depuis la seconde guerre mondiale. La part relative des 65 ans ou plus a bondi de moitié dans les pays avancés, culminant à 22,6% de la population totale au Japon. Elle atteint 13% en Amérique du Nord et 16% pour l'ensemble de l'Europe.

L'Organisation des Nations unies (ONU) estime que le nombre de personnes âgées (de 60 ans ou plus) atteindra 1,2 milliard en 2025 (15% de la population totale) et 2 milliards en 2050 (22 % de la population totale).

Lire cet [article](#) très fouillé et documenté.

## Conférences en santé mentale en direct sur le Web

Offertes par ALPABEM, organisme communautaire de soutien aux familles et amis des personnes atteintes de maladie mentale. Il sera possible pour vous d'**assister en direct**, à des conférences mensuelles traitant de sujets en lien avec la santé mentale. Voir les [détails](#).

## Rendez-vous national des générations – 15 et 16 octobre 2011



Plus de 4 000 citoyens ont participé aux activités de délibération à travers le Québec et ce, grâce à la collaboration d'une centaine de partenaires de la majorité des régions du Québec.

Le Rendez-vous national des générations est le moment de proposer des actions collectives afin

de répondre aux enjeux du vieillissement de la population. Ces résultats seront présentés au gouvernement, représenté sur place par la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais.

Ça se passe à l'Université du Québec à Montréal (Pavillon Judith-Jasmin, 405, rue Ste-Catherine E., Métro Berri-UQAM, Local J-2301). Venez échanger avec des citoyens, des experts, des élus, des représentants d'organisations et des chercheurs de différentes régions et générations autour d'un nouveau contrat social entre les générations ! Coût: 35 \$

On peut consulter le [programme](#) et [s'inscrire en ligne](#).

## Réforme des associations : le RQACA s'oppose

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) intervient publiquement pour dénoncer les orientations du ministère des Finances concernant la réforme du droit associatif. Il s'oppose notamment à ce qu'une seule personne puisse fonder un organisme à but non lucratif. On peut consulter l'ensemble du dossier [sur leur site](#).

## Émission de radio *L'âge on s'en fout!*

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation à la lutte contre l'âgisme, *L'âge on s'en fout!*, l'Association québécoise de gérontologie (AQG) a enregistré 17 émissions d'une heure consacrées aux différentes facettes de l'âgisme.

[L'émission \*L'âge on s'en fout!\*](#), animée par Camille Gaïor, est diffusée sur les ondes de Radio Ville Marie 91,3 FM tous les mardis de 9h à 10h depuis le 6 septembre. Sur un ton convivial et humoristique, des invités de renom issus de divers milieux parlent de leurs connaissances et expériences afin de briser les barrières de l'âge.

### UN ORGANISME À UNE SEULE PERSONNE ?

Le ministère des Finances du Québec effectue actuellement des démarches visant à réformer le droit associatif québécois (connu généralement sous l'appellation d'organisme sans but lucratif ou OSBL).

**Cependant, il y a un hic !**

Selon le document actuellement en circulation au sein de ce ministère, **un OSBL pourrait être mis sur pied PAR UNE SEULE PERSONNE !**

De plus, **le conseil d'administration d'un OSBL pourrait aussi être composé d'UNE SEULE PERSONNE !**

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) \* demande instamment au ministre délégué aux Finances et responsable de ce dossier, M. Alain Paquet, de prendre en compte l'aspect collectif intrinsèque de l'existence d'un OSBL et de maintenir minimalement les normes actuelles exigeant **un MINIMUM de TROIS personnes pour former un OSBL** ainsi qu'un **MINIMUM de TROIS personnes pour former un conseil d'administration**, favorisant une meilleure transparence.

Nous disons OUI à l'aspect collectif d'un OSBL. Monsieur le Ministre délégué aux Finances, nous attendons un geste de cohérence dans le projet de loi que vous déposerez sous peu.

**RQ-ACA**  
Réseau québécois de l'action communautaire autonome

\* Le RQ-ACA regroupe plus de 59 organismes et regroupements nationaux d'action communautaire autonome (ACA) rejoignant plus de 4000 organismes d'ACA à travers la province. Pour plus d'information : [www.rq-aca.org](http://www.rq-aca.org)

## Retraité ? Non, étudiant... à temps partiel

Par Jacques Fournier  
AQDR St-Michel

Quand je remplis une fiche où on me demande ma profession ou mon occupation, je suis parfois tenté de mettre « étudiant » au lieu de « retraité ». Parce que je suis inscrit régulièrement au service [Éducation troisième âge du Collège Maisonneuve](#).

C'est un peu sur le modèle de [l'Université du troisième âge de l'Université de Sherbrooke](#), qui a de nombreux campus. Cela ressemble aussi aux [Belles soirées et matinées de l'Université de Montréal](#), sauf que ces dernières sont offertes à tous les âges.

Il s'agit de cours offerts par des professeurs dont de nombreux, mais pas tous, sont à la retraite. Il n'y a aucun examen, aucuns travaux, nous sommes des auditeurs libres.

Les sujets sont variés : histoire, géographie, musique, peinture, sciences politiques, sociologie, littérature, philosophie, sciences pures, etc. Les cours sont organisés non pas par le Collège mais par une association à but non lucratif, composée de retraités. Plus de 80 bénévoles contribuent à l'organisation des cours, c'est remarquable et très dynamique.

Pour ma part, j'ai suivi, entre autres, deux cours en astrophysique. Passionnants. Y a-t-il de la vie dans les exo-planètes, les planètes en dehors du système solaire ? Pour nous

aider à répondre à cette question, le prof a dû rafraîchir nos notions de biologie, de chimie et de physique qui, pour de nombreux étudiants n'avaient pas été mises à jour depuis... quarante ans. Or il y a eu de nombreuses découvertes depuis cette époque ! Le prof avait l'art de s'adapter aux niveaux de connaissances assez variés des étudiants, certains ne sachant pas ce qu'est un « trou noir » tandis que d'autres avaient des connaissances un peu plus avancées. Tout le monde a sa place, il n'y a pas de mauvaises questions. Il n'est pas trop tard pour essayer de comprendre, un peu, le monde dans lequel nous vivons.



J'ai aussi suivi plusieurs cours de philosophie, mes préférés. Le professeur se dit enchanté de nous enseigner, à nous les retraités, parce que nous manifestons plus d'intérêt face à la matière que certains étudiants de CEGEP obligés de suivre des cours de philo pour avoir leur DEC, le diplôme d'études collégiales. Je me suis aussi régalé de cours d'histoire et de littérature.

Quel plaisir, à la retraite, de réaliser à nouveau qu'on ne sait pas grand-chose et de travailler à approfondir quelques sujets. J'ai déjà le plaisir de fréquenter assidûment la Bibliothèque nationale du Québec (l'une des merveilles du monde ?) et de me gaver d'essais sur divers sujets. Mais les cours du Collège me permettent d'aller plus loin, en groupe. Je persiste et signe : je ne suis pas vraiment retraité, je suis étudiant, à tout le moins à temps partiel.



## Courrier

**Note de la rédaction : nous avons reçu pour publication dans notre revue imprimée *La Force de l'âge* deux lettres de lecteurs en réponse à un article. Comme nous n'avons pas suffisamment d'espace dans cette revue, nous publions les deux lettres dans notre bulletin électronique afin de ne pas avoir à les couper.**

## Ces mots qui créent des maux !

Par Gilles Boucher \*  
AQDR MRC Abitibi

Mon *vieux* T-Shirt, je le garde pour peindre, il n'est plus portable pour autre chose. Ma *vieille* bicyclette, je m'en suis débarrassé en la donnant au réparateur-rapailleur qui, les fins de semaines, en fait une bonne avec trois *vieilles* devenues inutilisables ou presque. À chaque printemps, la Sûreté du Québec procède à ce qui est devenu *l'opération minoune* consistant à retirer définitivement de la route les *vieilles* voitures devenues un danger public. Même dans ma bibliothèque, je m'appête à faire disparaître un tas de *vieux* livres devenus parfaitement inutiles...

Et je pourrais continuer comme ça durant des pages et des pages parce que le mot «vieux» et tous ses dérivés, particulièrement au Québec, sont devenus synonyme de *hors d'usage, dépassé, inutile voire même encombrant* bien avant d'avoir la signification de *personne âgée*, à qui on devrait, à partir d'un mot aussi charrié que « vieux », vouer le plus profond respect...

« Si nous voulons abolir le terme *vieux*, il nous faudra aussi éliminer le terme *jeune* », précise l'auteure Claire Duguay en réplique à la lettre d'un lecteur choqué par l'utilisation des *vieux* et des *vieilles* dans un article de Mme Duguay. Bien-sûr que non, dès que l'on acceptera le fait que, chez nous, par utilisation, *vieux*



n'est pas tant le contraire de *jeune* que celui de *nouveau*. En psychologie sociale, on remarque d'ailleurs assez fréquemment que *jeune* peut vouloir dire *bébé, enfant, adolescent et même jeune adulte* alors que la longévité semble incapable de sortir de son seul triste qualificatif de *vieux* même si l'on peut, avec un minimum d'effort, lui trouver de nombreux substituts.

« La véritable question est à mon sens de réfléchir à ce qu'il y a d'offensant à utiliser le mot *vieux* ? », reprend encore Mme Duguay. Réponse ! Par la force des choses, *vieux* me fait penser, à moi comme à quelques doyens de mes amis, à *vieux* T-shirt, *vieille* bicyclette, *vieille* minoune ou *vieux* livres à donner à la bouquiniste de la Première Avenue.

Et je conclurai avec une autre remarque de Mme Duguay : « La *vieillesse* n'est pas une tare ! » Bien-sûr que non ! Mais notre directeur général précédent, M. Claude Major, préférait parler de *longévité* ; à Pikogan, chez mes amis algonquins, on parle du conseil des *sages*, à travers le Québec, on parle de tables de concertation des *ânés*... Autant de synonymes qui évitent le mot *vieux*. Et pourquoi l'éviter ? Parce que, au Québec en particulier, les dépotoirs sont remplis de *vieilles* patentes et de *vieux* *cozzins* et que nous sommes encore loin, je l'espère, d'avoir envie d'y envoyer nos grands-parents.

\* Gilles Boucher, B.A., est créateur d'un concept de musicothérapie active qui s'adresse particulièrement aux aînés, chercheur sur le vieillissement et en relation quotidienne avec des personnes âgées. Il termine actuellement un DESS en santé mentale.

## Mon propos s'adresse à la « vieille » la plus populaire de Rosemont

Par Claudette M.-Brideau

Agente de liaison

Section Salaberry-de-Valleyfield

Madame Claire D., vous définissez le mot *vieux* comme étant un mot noble. Sachez que vous ne recevrez pas vos lettres de noblesse en l'employant lorsqu'il s'agit de signifier les personnes âgées ou les aînés.

Pour votre information, depuis des décennies, le mot *vieux* a été banni du vocabulaire pour définir les personnes âgées. Par respect pour cette classe de personnes et pour le moderniser, c'est l'emploi des mots *aînés* et *personnes âgées* qui sont d'usage courant.

Pour ces raisons, nous trouvons cela rétrograde ceux qui s'entêtent à l'employer encore... Comme plusieurs, nous avons de la difficulté avec ces mots *vieux* et *vieille* lorsqu'ils sont utilisés pour désigner des personnes et cela ne veut pas dire pour autant que nous refusons d'assumer l'état du vieillissement.

Toutefois, son emploi est tellement propice quand il désigne nos vieux meubles, nos vieux souliers, etc. Nous trouvons ce mot très adéquat pour qualifier des vieilleries, mais pas pour les humains ! Nous le trouvons laid... parce que vieux égale laid généralement... Par conséquent, toutes les choses laides on veut s'en débarrasser. C'est pourquoi, par extension linguistique, nous considérons que c'est un mot inapproprié pour désigner les personnes !

À la lumière de ceci, nous verrions très mal quelqu'un nous interpeller irrespectueusement en se servant des mots *vieux* et *vieille*. S'il manquait de vocabulaire à ce point, nous nous chargerions de lui apprendre et... croyez-le, à la dure école et ce, aussi longtemps que nous ne deviendrions pas vulnérables, en espérant cependant qu'il aura appris avant.

À défaut de vous excuser Madame Claire D., nous vous encourageons fortement dorénavant à vous moderniser avec votre vocabulaire inadéquat pour désigner les aînés. Tout comme Monsieur Cadieux, le président de la section Gatineau, nous sommes offusqués que vous utilisiez les termes *vieux* et *vieille* pour présenter une personne âgée.



Toutefois, si vous désirez continuer à employer le mot *vieux* dans votre langage quotidien, c'est votre droit. Mais, de grâce, essayez d'être respectueuse par vos écrits au moins en évitant d'employer ce mot péjoratif lorsque vous parlez des personnes aînées.

## Une carte postale des vieux pays

Par Anne Falcimaigne  
AQDR Laval



### CARTE POSTALE

Ma chère Claire,

*Ce côté est exclusivement réservé à l'adresse*

*Me voici dans les vieux pays et j'ai revisité avec plaisir la si vieille abbaye de Sénanque et les vieux châteaux des environs.*

*Évidemment, je vais régulièrement voir ma mère, vieille dame de 89 ans qui n'a plus aucune autonomie : j'ai de la chance qu'elle soit bien soignée dans cette résidence !*

*J'espère aussi avoir le temps de voir quelques vieux amis.*

*À bientôt. Je t'embrasse.*

*Ta vieille copine, Anne*

*PS J'espère que tu aime cette carte de St-Florent le Vieil...*

## Horoscope

Un graffiti de Lucie Legault Roy  
AQDR Rouyn-Noranda



*Debout en file près de la caisse au supermarché, je feuillette nonchalamment un livre d'horoscope pris dans le présentoir. Curieuse, je décide de lire les prédictions de mon signe pour la suite de 2011.*

*Jupiter cette année est blabla rétrograde au trigone blabla du carré de votre Vénus en Scorpion blablabla et quoique vous fassiez, il ne pourra pas vous arriver grand-chose d'ici la fin de l'année.*

*Eh bien ! Votre conseil ? Je change de date de naissance ou d'astrologue ?*

*Au fait, qu'est-ce qui m'a poussée à prendre ce livre traitant des horoscopes ? Pourtant, je n'y crois pas à ces sornettes... mais alors là PAS DU TOUT ! Mon esprit cartésien s'y refuse. Alors pourquoi ? Tout le monde se défend de croire à la boule de cristal et pourtant on y jette un œil. Curieux, n'est-ce pas... Disons pour satisfaire ma fibre rationnelle que je l'ai zieuté pour me distraire.*

*En des temps d'incertitude, nous désirons le réconfort que procurent les «conseils» au moment d'une prise de décision. Vouloir croire en une destinée établie par des forces célestes au-delà de notre contrôle n'est-il pas une belle manière pour plusieurs de ne pas affronter la réalité et de rêver en technicolor ?*



*Saviez-vous que, phénomène atavique, de grands dirigeants de pays ont à leur service un ou des astrologues qu'ils consultent tous les jours ? Un besoin pour affirmer ou infirmer leurs décisions ? Très pratique de pouvoir se réclamer des astres lorsque vient le temps de déclarer la guerre au pays voisin. Ça évite, à ses propres yeux, de prendre entièrement sur ses épaules la responsabilité de ses actes.*

*Certains d'entre vous m'objecteront que l'horoscope en vogue dans les magazines commerciaux n'est qu'une caricature de la très sérieuse astrologie. Que la science de l'astrologie existe depuis si longtemps qu'automatiquement, elle se doit d'avoir des bases sérieuses et crédibles. Qui nous dit que d'un siècle à l'autre, la rigueur intellectuelle a été présente dans cette affirmation ? Ne peut-on croire que cet art divinatoire n'est qu'une distraction amusante depuis le début et qu'en cours de route nous avons oublié ce fait ?*

*Vrai, la science est en mesure d'évaluer l'influence de l'activité d'un astre sur la nature. Affirmer que le soleil est important pour la pousse des arbres est une chose, prédire que l'activité de l'astre va apporter l'amour, la fortune et la gloire en est une autre. Notre avenir dépend de nous et non pas des étoiles. Surtout si, pour vous prédire la bonne fortune, votre astrologue se basait sur Pluton longtemps considérée comme planète avant d'être rétrogradée au rang de simple objet céleste !*

*Notre destin nous appartient. Bravo. Ennuyeuse la pensée de ne pouvoir exercer aucun contrôle sur SA vie parce que Jupiter cette année est blabla rétrograde au trigone du carré blablabla...*

*Croire en soi. Voilà.*

# La goutte est de retour !

## (Avis aux 80 ans et plus!)

Par Maurice Boucher  
Section Lévis-Rive-sud

Qui de nous ne se souvient pas de cette vieille maladie douloureuse qu'était *la goutte*, ce rhumatisme inflammatoire qui torturait nos pères et grands-pères, les tordait de douleurs au gros orteil et leur faisait craindre le pire, jusqu'à une amputation éventuelle ? Eh bien ! Voilà que cette maladie ancienne liée à une monoarthrite du gros orteil est revenue en force alors qu'on la croyait disparue depuis des décennies. C'est du moins ce que révèle une vaste étude réalisée aux USA où 8 millions d'adultes seraient concernés et ces données connaissent un taux de croissance inquiétant. La cause exacte de cette maladie, qui produit un taux d'acide urique élevé dans le sang, est encore inconnue.

Cette étude, publiée dans la revue *Arthritis and Rheumatism*, fait état que *la goutte* grimpe en flèche dans plusieurs pays. Les chercheurs attribuent ce fléau à l'évolution des régimes alimentaires et du mode de vie, mais aussi à l'augmentation de la longévité qui est constante. Les personnes âgées de plus de 80 ans étant les plus vulnérables, elles seront certainement de plus en plus nombreuses à être atteintes de cette maladie.



*La goutte* est connue depuis près de 5 000 ans. On l'appelait *la maladie des riches*. Henri VIII était victime de ces crises qu'on disait extrêmement douloureuses. Elle a disparu pour la durée du XX<sup>ème</sup> siècle et elle est remontée à la surface comme le rhumatisme inflammatoire le plus fréquent. La recherche fondamentale et pharmaceutique s'est donc mise en œuvre.

C'est à l'Université de Boston que le chercheur Hyon Choi a provoqué la mise en

marché d'un médicament *antigoutteux* sur le continent nord-américain : le *Febuxostat*, une première depuis 40 ans. Ce sont les hommes qui sont les premiers concernés, ils démontrent un taux d'acide urique dans le sang qui prédispose à cette maladie. Les femmes sont moins affectées dans une proportion de 50%.

L'âge est un facteur de risque majeur : très rare avant 30 ans, puis de plus en plus fréquente pour atteindre un taux de 12,6% au-delà de 80 ans. Le taux de fréquence de la *goutte* a doublé depuis les années 60.

Si on la néglige, cette maladie peut conduire à des complications sérieuses articulaires et rénales, sans compter ses liaisons dangereuses avec l'obésité et les maladies cardiovasculaires.

Souhaitons que ce médicament, le *Febuxostat*, vienne contrôler efficacement cette *maladie des riches*. Comme le disait si bien notre ami Yvon Deschamps, vaut mieux être riche et en santé que pauvre et malade.

Source : [Le Figaro](#) - NDLR – Il existe aussi un autre médicament, au Québec et dans d'autres pays, l'*Allopurinol*, qui -- heureusement -- soigne bien cette maladie.



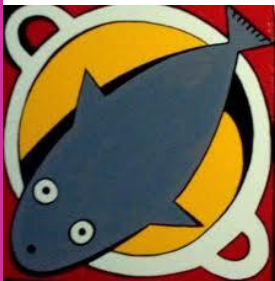
## LE FRANÇAIS, LANGUE ANIMALE...

«Myope comme une taupe», «rusé comme un renard», «serrés comme des sardines»... Les termes empruntés au monde animal ne se retrouvent pas seulement dans les fables de La Fontaine, ils sont partout.

La preuve : que vous soyez fier comme un coq, fort comme un bœuf, têtu comme un âne, malin comme un singe ou simplement un chaud lapin, vous êtes tous, un jour ou l'autre, devenu chèvre pour une caille aux yeux de biche.

Vous arrivez à votre premier rendez-vous fier comme un paon et frais comme un gardon et là, ... pas un chat ! Vous faites le pied de grue, vous demandant si cette bécasse vous a réellement posé un lapin. Il y a anguille sous roche et pourtant le bouc émissaire qui vous a obtenu ce rancard, la tête de linotte avec qui vous êtes copain comme cochon, vous l'a certifié: cette poule a du chien, une vraie panthère! C'est sûr, vous serez un crapaud mort d'amour.

Vous êtes prêt à gueuler comme un putois quand finalement la fine mouche arrive. Bon, vous vous dites que dix minutes de retard, il n'y a pas de quoi casser trois pattes à un canard. Sauf que la fameuse souris, malgré son cou de cygne et sa crinière de lion, est en fait aussi plate qu'une limande, myope comme une taupe, elle souffle comme un phoque et rit comme une baleine. Le chat est sorti du sac !



Vous roulez des yeux de merlan frit, vous êtes rouge comme une écrevisse, mais vous restez muet comme une carpe. Elle essaie bien de vous tirer les vers du nez, mais vous sautez du coq à l'âne et finissez par noyer le poisson. Vous avez le cafard, l'envie vous prend de pleurer comme un veau ou de verser des larmes de crocodile, c'est selon. Vous finissez par prendre le taureau par les cornes et vous inventer une fièvre de cheval qui vous permet de filer comme un lièvre.

Ce n'est pas que vous soyez une poule mouillée : vous ne voulez pas être le dindon de la farce. Vous avez beau être doux comme un agneau sous vos airs d'ours mal léché, faut pas vous prendre pour un pigeon, car vous pourriez devenir le loup dans la bergerie.

Et puis, ça aurait servi à quoi de se regarder en chiens de faïence. Après tout, revenons à nos moutons : vous avez maintenant une faim de loup, l'envie de dormir comme un loir et surtout, vous avez d'autres chats à fouetter...

## PETIT TOUR EN ABSURDISTAN

Une maman newfie écrit à son fils...

*Mon grand,*

*Je t'écris quelques mots pour que tu saches que je t'écris. Donc, si tu reçois cette lettre, cela voudra dire qu'elle est bien arrivée. Sinon, préviens-moi, que je te l'envoie une seconde fois.*

*Je t'écris lentement, car je sais que tu ne lis pas rapidement.*

*Dernièrement, ton père a lu une enquête disant que la plupart des accidents se produisent à quelques kilomètres de la maison. C'est pour cela que nous avons décidé de déménager un peu plus loin.*

*La maison est splendide, il y a une machine à laver, mais j'ignore si elle est en service. Hier, j'ai mis le linge, tiré sur la chaînette, et tout a disparu je ne sais où ! Mais je continue à chercher le mode d'emploi.*



*Le temps n'est pas trop désagréable ici, la semaine dernière, il n'a plu que deux fois. La première pendant trois jours, la seconde quatre jours.*

*Au sujet du manteau que tu désirais, ton oncle Pierre a dit que si je l'expédiais avec les boutons, qui sont lourds, cela coûterait très cher, alors je les ai arrachés et te les ai mis dans une des poches.*

*Une bonne nouvelle, ton père a trouvé du travail, il a sous lui environ 500 personnes : il fauche les herbes du cimetière.*

*Ta sœur Julie, qui vient de se marier, attend un heureux événement. Nous ignorons le sexe, c'est pourquoi je ne peux te dire si tu seras oncle ou tante. Si c'est une fille, elle a l'intention de l'appeler comme moi. Cela me fait tout drôle de savoir qu'elle va appeler sa fille Maman.*

*Ton frère Jean a eu un gros problème, il a fermé sa voiture avec les clés à l'intérieur. Il a du retourner à la maison, 10 kilomètres aller retour à pied, pour récupérer le second jeu de clés et enfin nous sortir du véhicule.*

*Si tu as l'occasion de rencontrer ta cousine Jeanne, donne-lui le bonjour de ma part. Si tu ne la vois pas, ne lui dis rien, c'est plus simple.*

**Ta Maman**

*PS : Je voulais te mettre un peu d'argent dans l'enveloppe, mais je l'ai déjà collée.*

**LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR**

**Rédacteur en chef :** Jacques Fournier

**Correction et mise en page:** Anne Falcimaigne

**Sous la responsabilité du Comité des communications de l'AQDR**

*Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.*

**Numéro de novembre 2011**

**Envoyez vos textes avant le 15 octobre**

**À : [jacques.talbot-fournier@sympatico.ca](mailto:jacques.talbot-fournier@sympatico.ca)**